

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

CITIBANK N.A
Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Abderrahmen FENDRI.

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
(EN MILLIERS DE TND)

	Notes	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	54.733	102.146
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	217.886	236.147
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	85.969	87.794
AC5: Portefeuille d'investissement	V.4	25	25
AC4: Portefeuille titres commercial	V.5	57.269	0
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	138	144
AC7: Autres actifs	V.7	11.997	13.025
TOTAL ACTIF		428.018	439.281
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP2	VI.1	1.830	14.371
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	7.966	58.989
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	371.249	322.104
PA5: Autres passifs	VI.4	15.054	12.483
TOTAL PASSIF		396.100	407.947
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		6.918	6.334
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII	31.918	31.334
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		428.018	439.281

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2015	31.12.2014
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	10.123	9.048
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	23.400	24.196
TOTAL PASSIF EVENTUEL		33.523	33.244
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	66.406	58.210
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		66.406	58.210
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	213.944	206.406
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		213.944	206.406

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2015	31.12.2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		11.867	13.351
PR2: Commissions (en produits)		1.390	1.701
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		12.778	9.981
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.1</i>	26.035	25.033
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		4.389	6.138
CH2 : Commissions encourus		103	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.2</i>	4.492	6.138
PRODUIT NET BANCAIRE		21.543	18.895
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	(1.293)	(610)
PR7: Autres produits d'exploitation		0	0
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(4.742)	(4.272)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(3.987)	(3.398)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(30)	(29)
RESULTAT D'EXPLOITATION		11.491	10.586
PR8\CH 9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(10)	11
CH11: Impôt sur les bénéfices		4.583	4.241
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		6.918	6.334
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6.918	6.334

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2015	31.12.2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		23.564	24.992
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(4.317)	(6.370)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		798	(5.090)
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-	(24.620)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		51.719	(35.879)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3.806)	(3.637)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1.879)	(5.411)
Titres de transaction		(55.152)	
Impôt sur les bénéfices		(5.193)	(4.239)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION	<i>XI</i>	5.734	(60.254)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(99)	(107)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>XI</i>	(99)	(107)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(6.334)	(4.194)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	<i>XI</i>	(6.334)	(4.194)
Incidence des variations des taux de change		(10)	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(709)	(64.555)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		268.302	332.857
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	<i>XI</i>	267.593	268.302

NOTE I: FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Vérification fiscale approfondie :

Courant l'exercice 2015, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a subit une vérification fiscale approfondie ayant couvert les exercices 2011, 2012 et 2013 et s'est déroulée du 06 février au 30 septembre 2015 (vérification fiscale N°2015/3988 du 1er octobre 2015).

Les résultats de la vérification fiscale approfondie ont été notifiés à la banque le 1er octobre 2015 et ce pour un montant de 40 084,303 dinar en principal et pénalités de retard. Ce montant est totalement provisionné sur la situation comptable de l'exercice 2015.

NOTE II: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE III: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2015 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

III.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2015 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2015. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2015 font partie intégrante de ce résultat.

III.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

III.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2015 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2014 mais qui se rapportent à l'exercice 2015 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2015.

III.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2015 sont les suivants :

- 53% pour la branche Onshore;
- 47% pour la branche Offshore.

III.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

III.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques ainsi que les circulaires n°2012-09 et n°2012-20 relatives à la division, couverture des risques et suivi des engagements et la circulaire n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car toutes les relations classées sont provisionnées à 100%.

III.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

III.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

III.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2015.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

NOTE IV: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

NOTE V: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 47.413 mD au 31 décembre 2015 par rapport au 31 décembre 2014 soit -46%.

Cette Baisse est due essentiellement à la diminution de nos avoirs auprès de la BCT de 47.012 mD.
 Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Caisse en Dinars	525	377
Caisse en Devises	4	9
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	54.204	101.216
Chèques Postaux	0	528
Intérêts à recevoir	0	17
<u>Total</u>	<u>54.733</u>	<u>102.146</u>

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2015 une diminution de 18.261 mD par rapport à fin 2014, soit une baisse de -8%.

Ceci est dû principalement à la hausse des créances sur les établissements bancaires et financiers de 95 750 mD et à la diminution des placements en Dinars chez la Banque centrale de 117.000 mD.

	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
	<u>en mD</u>	<u>en mD</u>
Banque Centrale de Tunisie (placements en Dinars)	11.000	128.000
Placements en Dinars	128.007	91.055
Banques non-résidentes	19.488	-
Organismes Financiers	58.750	17.000
Créances rattachées	641	92
<u>Total</u>	<u>217.886</u>	<u>236.147</u>

L'augmentation des créances sur les établissements bancaires correspondants est détaillée comme suit :

- Augmentation des avoirs auprès des banques non résidentes de 19.488 mD.
- Augmentation des prêts au jour au jour et à terme aux banques de dépôts en Dinars de 36.952 mD.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors Créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2015 est comme suit :

	<u>Jusqu'à</u>	<u>3 mois à</u>	<u>1 an à 5</u>	<u>Plus de</u>	<u>Total</u>
	<u>3 mois</u>	<u>1 an</u>	<u>ans</u>	<u>5 ans</u>	
Avoirs en Devises chez Correspondants étrangers	19.488	0	0	0	19.488
Prêts au jour au jour et à terme à la BCT	11.000	0	0	0	11.000
Prêts au jour au jour et à terme en Dinars aux banques	128.007	0	0	0	128.007
Prêts aux organismes financiers spécialisés	35.700	23.050	0	0	58.750
Créances rattachées	532	109	0	0	641
<u>Total</u>	<u>194.726</u>	<u>23.150</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>217.886</u>

Les Créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 Décembre 2015 :

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>
Créances rattachées sur prêts sur marche monétaire	16	11
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	625	81
	<u>641</u>	<u>92</u>

V3. AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>
Comptes courants débiteurs	28.344	20.649
Crédits à la clientèle	57.435	66.782
Créances douteuses	1.719	1.734
Créances rattachées	191	363
Provision	(1.719)	(1.734)
Total	<u>85.969</u>	<u>87.794</u>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une diminution de 1.824 mD par rapport à fin 2014, soit une baisse de l'ordre de 2%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 7.695 mD soit 37% ;
- La baisse des crédits à la clientèle de 9.347 mD soit -14% ;
- La baisse des créances douteuses et des provisions correspondantes de 15 mD suite à leur radiation ; et
- La baisse des créances rattachées de 172 mD.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 Décembre 2015 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à</u> <u>1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	28.344	0	0	0	28.344
Concours courants débiteurs à la clientèle	51.885	5.550	0	0	57.435
Créances rattachées	153	38	0	0	191
Total	<u>80.381</u>	<u>5.588</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>85.969</u>

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 1.719 mD soit une baisse de 15 mD par rapport au 31 décembre 2014 suite à la radiation des créances douteuses et litigieuses pour le même montant. Les provisions ont été constituées conformément aux règles prudentielles

énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2015 totalisent la somme de 1.719 mD.

V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 Décembre 2015 est de 55.269 mD

Il est ventilé comme suit :

	<u>31.12.2015</u> en mD	<u>31.12.2014</u> en mD
Titre de Placement	55.000	0
Décote	(81)	0
Créances rattachées	2.350	0
	<u>55.269</u>	<u>0</u>

V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés.

V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2014 une diminution en volume de l'ordre de 6 mD par rapport à l'exercice 2014, soit une hausse de 4%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<u>31.12.2015</u> en mD	<u>31.12.2014</u> en mD
Valeurs brutes en début d'exercice	755	695
Acquisitions	24	107
Cessions	36	47
Valeurs brutes en fin de période	743	755
Amortissements cumulés	605	611
Valeurs nettes en fin de période	138	144

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 12 mD et qui est passée de 755 mD à fin décembre 2014 à 743 mD à fin décembre 2015.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 6 mD par rapport au 31 décembre 2014.

Les Mouvements de L'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2014	Achats en 2015	Sorties en 2015	Valeur brute à fin 2015	Amts cumulés fin 2014	Dotation 2015	Amts immo en sorties	Amts cumulés fin 2015	VCN à fin 2015
Immobilisations Incorporelles	153	0	3	150	144	0	3	141	9
Terrain	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations et Aménagements	16	0	0	16	11	0	0	11	5
Matériel de transport	128	0	22	106	46	8	22	33	73
Matériel et mobilier	458	24	11	471	410	22	11	421	48
Total	755	24	36	743	611	30	36	605	138

V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 13.025 mD au 31 décembre 2014 à 11.998 mD au 31 décembre 2015, enregistrant ainsi une baisse de 1.028 mD, soit -8%. Cette diminution provient principalement de :

- La baisse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2015 de 2.613 mD ;M
- La baisse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 12 mD ;
- La hausse des acomptes provisionnels 952 mD .
- La hausse des charges constatées d'avance de 68 mD ; et
- La hausse de l'encours des prêts accordés au personnel de 201 mD ; et
- La hausse des dépôts et cautionnements et des autres actifs respectivement de 265 mD et 111 Md.

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes:

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une baisse en valeur de l'ordre de 12.541 mD à la date d'arrêté des états financiers par rapport au 31 décembre 2015 soit -87%. Cette variation correspond principalement à une diminution de nos comptes auprès de la BCT de 13 691 mD.

VI.2_ PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2015 une baisse de l'ordre de 51.022 mD par rapport à l'exercice précédent, soit une diminution de 86%. Cette diminution provient de l'effet compensé :

- De la baisse des dépôts des établissements bancaires de 51.657 mD soit 87% ;
- De la hausse des dépôts des organismes financiers 635 mD soit +1% ;

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 51.657 mD est due essentiellement à:

- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 51.490 mD ; et
- La diminution des avoirs des correspondants résidents de 167 mD.

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2015 une augmentation de l'ordre de 49.144 mD par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 15%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en mD</u>	<u>Variation</u> <u>en %</u>
Comptes à vue	301.053	283.334	17.719	6%
Comptes à échéances	20.000	6.000	14.000	233%
Certificats de dépôts	20.000	-	20.000	1000%
Autres dépôts et avoirs	29.957	32.765	-2.808	-9%
Dettes rattachées	238	5	233	4660%
<u>Dépôts et avoirs de la clientèle</u>	<u>371.248</u>	<u>322.104</u>	<u>49.144</u>	<u>15%</u>

Les comptes à échéances concernent des contrats de comptes à terme pour 20.000 mD.

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à 1</u> <u>an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	301.053	0	0	0	301.053
Comptes à échéance	0	20.000	0	0	20.000
Certificats de dépôts	20.000	0	0	0	20.000
Autres dépôts et avoirs	29.957	0	0	0	29.957
Dettes rattachées	33	205	0	0	238
<u>Total</u>	<u>351.043</u>	<u>20.205</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>371.248</u>

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 12.483 mD au 31 décembre 2014 à 15.056 mD au 31 décembre 2015 enregistrant ainsi une hausse de 2.573 mD, soit 21%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La hausse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 2.211 mD (Il s'agit essentiellement de la hausse des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de clôture et présentés à la compensation pour 782 mD et la hausse des charges à payer pour 1.556 mD) ;
- La hausse du passif d'impôt de 362 mD.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:

Le total des capitaux propres a enregistré une augmentation de 584 mD et qui est due à l'affectation (transfert au siège) du résultat de l'exercice 2014 pour le montant de 6.334 mD et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2015 de 6.918 mD.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 540.008 mD au 31 décembre 2015 contre 629.351 mD au 31 décembre 2014.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2015 comme suit:

	<u>31.12.2015</u>
	<u>en mD</u>
TUNISIE LEASING	23.632
ARAB TUNISIAN LEASE	355.689
HANNIBAL LEASE	160.431
UBCI LEASING	82
TUNISIE FACTORING	174
TOTAL	<u>540.008</u>

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

**IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES
DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 8.018 mD ; et
- Cautions diverses 2.105 mD.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 23.400 mD.

**IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT
DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2014 à 66.406 mD.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 206.406 mD au 31 décembre 2014 à 213.944 mD à la date de clôture de l'exercice 2015 réalisant ainsi une hausse de 7.538 soit 4% mD. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 25.033 mD à 26.035 mD entre 2014 et 2015 enregistrant ainsi une hausse de 1.002 mD ou 4%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 1.484 mD due essentiellement à L'effet compensé de:

- o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.975 mD ;
- o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 711 mD ; et
- o L'augmentation des autres intérêts et revenus assimilés de 779 mD due à l'augmentation des revenus sur les opérations avec la banque centrale.

- La diminution des commissions (en produits) de 311 mD soit -18%. Cette diminution est ventilée comme suit :

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Opérations liées aux moyens de paiement	625	692	(67)	(10)%
Opérations de change et de commerce extérieur	568	929	(361)	(39)%
Autres commissions	197	80	117	146%
Total	<u>1.390</u>	<u>1.701</u>	<u>(311)</u>	<u>(18)%</u>

- L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 2.797 mD soit de +28% entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015. Cette section se constitue comme suit :

	<u>31.12.2015</u> <u>en mD</u>	<u>31.12.2014</u> <u>en mD</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains nets sur opérations de change	9.551	9.981	(430)	(4)%
Gains nets sur titres de placement	3.051	0	3.051	100%
Reprise sur décote - titres de placement	176	0	176	100%
Total	<u>12.778</u>	<u>9.981</u>	<u>2.797</u>	<u>28%</u>

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:

La valeur de cette rubrique a connu en 2015 une baisse de 1.647 mD ou -28% en passant de 6.138 mD à fin 2014 à 4.491 mD à fin 2015.

Cette baisse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 1.539 mD ; et
- La baisse des charges sur les dépôts la clientèle de la banque de 245 mD.
- L'augmentation des commissions encourues de 137 mD.

X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	31.12.2015	31.12.2014
	en mD	en mD
Dotations aux provisions nettes	1.293	(610)
Autres pertes	0	0
Total	1.293	(610)

Le solde de 2015 reflète la constatation des provisions pour risques et charges pour L'exercice 2015.

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 4.742 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel pour 3.676 mD;
- Charges sociales pour 820 mD ; et
- Autres charges liées au personnel pour 246 mD.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 3.987 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 2.174 mD ; et
- Autres charges générales d'exploitation pour 1.813 mD.

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 268.302 mD au 31 décembre 2014 à 267.593 mD au 31 décembre 2015. Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de +5.734mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -99 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de – 6.334 mD.

Au 31 décembre 2015, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

	31.12.2015 en mD	31.12.2014 en mD	Variation en mD
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	54.732	102.130	(47.397)
Caisse	529	386	143
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	54.204	101.216	(47.012)
CCP	0	528	(528)
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	217.245	236.055	(18.902)
Correspondants débiteurs	147.495	219.067	(71.572)
Placements	11.000	0	11.000
Organismes financiers spécialisées	58.750	17.080	41.670
Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)	271.978	338.185	(66.207)
<i>Banque Centrale, CCP</i>	543	14.371	(13.828)
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	543	14.371	(13.828)
<i>Etablissements bancaires -Passif</i>	3.842	55.512	(51.670)
Correspondants créditeurs	3.842	55.512	(51.670)
Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)	4.385	69.883	(65.498)
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	267.593	268.302	(709)

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2015 des charges pour un montant global de 101 mD, ont été réalisées essentiellement la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec se présentent au 31 décembre 2015 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 15 793 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA: 1 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 145 mD.

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2015 sont les suivants :

- 53 % pour la branche onshore;
- 47 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2014 à 5.782 mD.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank Bahrain à 213.944 mD à la date de clôture de l'exercice 2015.

NOTE XI: EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Contrôle social en cours :

La Citibank N.A Tunis Branche Onshore a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Par courrier daté du 1^{er} août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a notifié à la banque le montant des cotisations complémentaires à payer au titre des indemnités de départ servies aux employés licenciés soit un montant de 252 mD. La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par la caisse nationale de sécurité sociale au niveau de sa réponse datée du 5 août 2013.

Par courrier daté du 15 août 2013, la caisse nationale de sécurité sociale a notifié à la banque que sa position n'est pas fondée et l'a invitée à procéder à la régularisation de sa situation dans les plus brefs délais.

La banque a provisionné le montant du risque notifié. Néanmoins, elle n'a pas procédé au paiement de ces cotisations et a intenté un recours judiciaire à l'encontre de cette décision. Aucun jugement n'a été rendu courant 2015 à ce titre.

Contrôle fiscal préliminaire en cours :

Par un courrier daté du 6 février 2014, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a été informée des résultats de la vérification préliminaire dont elle a fait l'objet et ayant porté sur les exercices 2010 et 2011. Le chef de redressement invoqué est la non refacturation par la Citibank N.A Tunis Branche Onshore à la Citibank N.A Tunis Branche Offshore de la TVA au taux de 18% au titre de la mise à disposition de personnel. Le montant des impôts et des pénalités de retard complémentaires à payer s'élève à 1.931 mD.

La banque a réfuté le chef de redressement invoqué par l'administration au niveau de sa réponse datée du 26 mars 2014.

La banque a provisionné le montant du risque et a intenté un recours judiciaire pour contester ce redressement. Aucun jugement n'a été rendu courant 2015 à ce titre.

Vérification fiscale approfondie :

Courant l'exercice 2015, la Citibank N.A Tunis Branche Onshore a subi une vérification fiscale approfondie ayant couvert les exercices 2011, 2012 et 2013 et s'est déroulée du 06 février au 30 septembre 2015 (vérification fiscale N°2015/3988 du 1^{er} octobre 2015).

Les résultats de la vérification fiscale approfondie ont été notifiés à la banque le 1^{er} octobre 2015 et ce pour un montant de 40 084,303 dinar en principal et pénalités de retard. Ce montant est totalement provisionné sur la situation comptable de l'exercice 2015.

Rapport d'audit sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 31.918 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6.918 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Tunis, le 20 juillet 2016

Conseil Audit Formation

Abderahmen FENDRI

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI